

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES
Avenue Lagaille
32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 MARS 2015

Présents : DAIGNAN Christian, CRESCENT Nathalie, TOURNAN Jean-Claude, BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, LONDRES Anne-Marie, TOMASIN Alain, BEYRIA Christine, DAUBRIAC Eric, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE Jean-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, STEFFEN Michel, DESCAMPS Jean-Pierre, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, BROCAS Bernard, DELIEUX Gérard, FORNELLI André, ALFENORE Jacques, LAFFONTAN Jean-Pierre, BISOGNANI Marie-Christine, VIDAL Patrick, MAHO Patrick, TAULET Thérèse, CAUFFEPE-POURCET Jacques.

Absents ou excusés : DELORT Sophie, GINESTET Stéphane, SANCERRY Alain, DAMBIELLE Raymonde, FACCA Jacques, GINTRAND-BOUSQUET Céline, LACROIX Maryse, LEFEBVRE Hervé (arrivé à 20 heures)

Procurations : TRAVERSE Michel, COT Jean-Pierre, DUPIRE Huguette, DAROLLES-ROUDIE Josette, BESSAT Alain.

Assistait également à la réunion : Mme Christine Picamilh, Directrice générale des services.
La séance débute à 18h.

En l'absence de Monsieur LEFEBVRE à l'ouverture de la séance, empêché par une urgence, et en l'absence du 1^{er} et 2^{ème} vice-président, Monsieur Lacomme préside la séance.

Messieurs Bernard BROCAS et Patrick MAHO sont désignés secrétaires de séance.

1- Approbation procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- Ouverture ligne de trésorerie de 200 000 euros

Monsieur Lacomme expose à l'assemblée que, pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie et dans l'attente du vote du budget primitif 2015, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. En effet la décision pour la signature du marché pour l'achat d'un PATA a été prise en conseil communautaire du 15 septembre 2014 pour une livraison février/ mars 2015.

Compte tenu de ces délais, l'emprunt prévu au budget 2014 pour le financement de cet achat n'a pas été réalisé. Le PATA a été livré mi-février 2015 et son règlement devrait intervenir avant le vote du budget primitif. Afin de pouvoir effectuer le paiement, Monsieur Lacomme propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros auprès de la Banque postale.

Monsieur Reveil demande pourquoi l'emprunt n'a pas été inscrit dans les restes à réaliser. Madame Picamilh explique que les banques n'ayant pas été consultées en 2014, il n'est pas possible d'inscrire l'emprunt en restes à réaliser.

Elle indique les conditions financières de cette ligne de trésorerie :

Durée maximum : 1an

Taux d'Intérêt : Eonia + marge de 1.270 % l'an

Commission d'engagement : 400.00 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

En cas d'utilisation de ligne de trésorerie : 200 000€ sur 1 mois les intérêts seraient d'environ 225 € (aux conditions actuelles c'est-à-dire un taux Eonia négatif) ; et sur les 11 derniers mois restants sans autre nouveau tirage, la commission de non utilisation s'élèverait à 380 € environ. Soit pour 30 jours d'utilisation un coût total de 605 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le contrat avec la banque postale.

3- Modification tableau des effectifs

- *Création poste instructeur droit des sols*

Monsieur Daignan informe l'assemblée de la rencontre de ce jour avec Monsieur Blachère directeur de la DDT en présence de Monsieur Lefebvre et Sancerry.

Actuellement la communauté de communes n'atteint pas le seuil des 10 000 habitants. Aussi elle n'est pas concernée par l'obligation d'instruire les autorisations d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015.

Cependant, avec une population de 9600 habitants, ce seuil peut être vite atteint et à ce moment-là le transfert est immédiat. Il convient de s'organiser sans se précipiter.

Un poste d'instructeur de droits des sols à temps complet serait créé au 1^{er} septembre 2015 pour un fonctionnement effectif du service au 1^{er} janvier 2016. Selon les chiffres connus à ce jour cet emploi (coût annuel environ 50 000€) serait reparti entre l'instruction des permissions de voirie de la communauté de communes (40% du temps) ; (et 60% du temps) le traitement des dossiers d'urbanisme pour les communes. La personne qui occuperait ce poste serait Monsieur Bianchini Serge actuellement agent de la DDT.

Par ailleurs, le besoin en personnel pour le fonctionnement du service a été évalué à 1.3 agent. Il faudra envisager le recrutement d'une deuxième personne à partir de novembre 2015.

Monsieur Alfenore demande s'il ne serait pas opportun d'attendre le 1^{er} janvier 2016 pour le recrutement.

Monsieur Daignan lui indique qu'il est important d'anticiper la prise de poste pour préparer et organiser le service afin d'être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2016. De plus il n'y a pas que l'urbanisme mais aussi les permissions de voirie. Le recrutement de Monsieur Bianchini permettrait de soulager Monsieur Sancerry qui actuellement doit traiter tous ces dossiers.

Monsieur Réveil demande pourquoi ce deuxième emploi doit être recruté dès le mois de novembre. Monsieur Daignan réaffirme l'importance d'anticiper pour l'organisation de ce service.

Le Conseil communautaire

- à l'unanimité accepte la création d'emploi au 1^{er} septembre 2015 d'instructeur des autorisations d'urbanisme sur le grade d'adjoint technique à temps complet.

- rejette à la majorité des voix la création au 1^{er} novembre 2015 du second emploi (11 voix POUR)

Ce second emploi sera créé au 1^{er} janvier 2016.

- *Augmentation des heures, adjoint technique*

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail attaché au poste d'un adjoint technique de 6 à 8 heures. Madame Picamilh précise que ce poste concerne l'agent qui effectue le nettoyage des locaux administratifs de la communauté.

4- Réflexion préalable étude d'opportunité sur le groupe scolaire de Samatan par le CAUE (intervention Monsieur Frédéric Poule et Monsieur Patrick Moly)

Monsieur Poule présente l'étude réalisée sur le groupe scolaire de Samatan. Il précise qu'il s'agit de premières réflexions.

Le groupe scolaire de Samatan est constitué de 11 classes : 7 élémentaires et 4 maternelles avec au total 250 élèves environ.

4 000 m² d'emprise au sol et 2000 m² de bâtiments. Les surfaces sont potentiellement suffisantes pour accueillir les 11 classes de même que les espaces extérieurs. Monsieur Poule indique que selon les normes actuelles l'ensemble des surfaces avec l'intégration de tout le 1^{er} étage permettrait d'accueillir 2 classes supplémentaires.

Il n'existe pas de contrainte PLU, de contrainte PLU mais il faudra vérifier au niveau du PPRI.

La difficulté provient plus des adjonctions successives de bâtiments au fil des années non connectés entre eux que du manque de superficies. De même en ce qui concerne le réfectoire, les cuisines et les cours, les surfaces sont tout à fait acceptables.

Les préaux semblent par contre insuffisants.

La possibilité de stationnement aux abords est un point fort.

Il présente une première projection d'aménagement avec comme postulat l'acquisition des locaux actuellement occupés par le centre de gestion.

Les travaux pourraient être réalisés en trois tranches.

- 1- Mise aux normes du service restauration et réfection de l'ensemble de ce bâtiment
- 2- Aménagement de l'étage en salle de classes
- 3- Aménagement du rez de chaussée

Le coût des travaux de la 1^{ère} tranche est estimé entre 460 et 500 000 euros (hors maîtrise d'œuvre, assurances équipements..).

Monsieur Fornelli demande que soit étudiée la possibilité d'installer des blocs sanitaires à l'étage au-dessus de la cantine.

Monsieur Lacomme remercie Monsieur Poule et Monsieur Mouly pour leurs travaux. Il propose de faire une consultation pour faire appel à une AMO Assistance à Maître d'Ouvrage afin de finaliser cette réhabilitation et accompagner la collectivité dans la globalité du projet.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Monsieur Hervé Lefebvre, Président arrive à 20 heures e reprend la présidence de l'assemblée.

5- Poste de direction MJC Monblanc (intervention MJC Monblanc)

La présentation est faite par Monsieur Emmanuel Fouriaud, chargé de mission auprès de de la MJC Midi Pyrénées assisté par Paul Vittadello, animateur à la MJC de Monblanc.

Il s'agit d'une démarche partenariale entre la Communauté de Communes, la MJC de Monblanc, et la Fédération régionale MJC, avec la volonté de développer des actions spécifiques vers l'enfance et la jeunesse.

Actuellement la MJC de Monblanc compte 9 salariés La fédération régionale prendrait en charge la gestion administrative du directeur qui serait recruté pour diriger la MJC de Monblanc.

Le coût prévisionnel de ce poste est estimé à 51 000 euros la MJC de Monblanc prendrait en charge environ 21 000 euros et la Communauté de communes 30 000 euros.

Le conseil communautaire à l'unanimité considère qu'il est indispensable de soutenir l'action de la MJC et se prononce favorablement pour la prise en charge du poste de directeur de la MJC de Monblanc, par le biais d'une convention qui sera signée avec la MJC Midi Pyrénées.

6- Questions diverses.

ALAE de Laymont : démarrage des travaux le 8 juillet 2015. Monsieur Lefebvre indique que des travaux supplémentaires se sont rajoutés à savoir :

- la réfection du préau pour 29 000 €
- des travaux d'assainissement pour 25 000€

Il précise qu'une demande d'aide complémentaire sera faite auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Schéma de mutualisation : Madame Ang du cabinet KPMG a présenté les scénarii de mutualisation à l'ensemble des maires le 6 mars 2015 (le support de présentation a été transmis ce jour à chacun).

La communauté de communes devra présenter le schéma de mutualisation afin qu'il soit approuvé par les conseils municipaux.

Voirie Nataïs : rencontre le 26 février avec les responsables du Conseil Général. Des travaux sont prévus à hauteur de 350 000 € sur deux tranches. 200 000€ en 2015 et 150 000€ en 2016.

Le département apportera une aide forfaitaire de 100 000€, la région ne participera pas mais versera une aide directe à l'entreprise et la commune de Bezeril versera un fonds de concours à la Communauté.

Gers Numérique : Monsieur Lefebvre informe que dans les zones desservies par satellite les usagers pourront bénéficier d'une subvention qui pourra atteindre 400€ à partir du 151^{ème} €.

Monsieur Lefebvre informe l'assemblée que Monsieur Christian Dauriac termine son contrat CAE au 30 avril 2015, il sera recruté en qualité d'adjoint technique stagiaire au 1^{er} mai 2015.

Fin de la séance à 21 heures15